

Déclaration des représentant·es FSU au CSA académique du 27 mars 2025

Ce CSA académique consacré à la préparation de rentrée se tient dans un contexte international pesant. Le retour au pouvoir de D. Trump marque un basculement profond dans les relations internationales. Son alignement sur V. Poutine, partageant avec lui la même vision d'un monde dominé par les rapports de force et la brutalité, l'impérialisme et l'expansionnisme, tout cela, au mépris des principes du droit international et du respect des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, est préoccupant. Le président américain enchaîne les décrets depuis son arrivée au pouvoir et démantèle méthodiquement et avec une grande brutalité la fonction publique : ainsi, à ce jour, et en moins de deux mois, le nouvel exécutif a limogé au moins 100 000 employé·es, selon les médias américains. Purge dans la fonction publique, suppressions de financement de l'agence pour le développement ou pour la recherche, attaque contre la liberté de la presse ou expulsions de milliers d'étrangers, attaque contre les droits des femmes et des personnel LGBTIQIA+, censure de milliers de livres, casse des contre-pouvoirs et concentration du pouvoir exécutif, climato-scepticisme assumé, attaque contre les libertés académiques... c'est aminima un violent tournant illibéral qui déferle sur les États-Unis.

En France, les idées d'extrême droite continuent d'être portées dans le débat public y compris à des fins personnelles en mettant à l'agenda politique et médiatiques la question de l'immigration, de l'ordre et de la sécurité. Ces idées continuent d'être relayées par les médias du groupe Bolloré qui joue un rôle actif et inquiétant dans cette bataille culturelle, en mettant sa force de frappe médiatique au service du mouvement réactionnaire et conservateur. L'extrême droite continue de se servir de l'Ecole comme terrain pour mener la bataille culturelle. Le programme d'EVARS est utilisé par des collectifs de parents, dont certains en lien direct avec l'extrême droite, pour affaiblir les visées émancipatrices de l'Ecole publique et saper les fondements de notre société. Des personnels sont aussi menacés, dénoncés par ces groupuscules. La FSU se tient aux côtés des personnels et poursuit son action de formation et de mobilisation contre les idées d'extrême droite.

Face aux tensions internationales et aux menaces sur la sécurité de l'Europe, E. Macron a annoncé la réorientation du budget vers une économie de guerre, pointant des « investissements supplémentaires qui sont désormais devenus indispensables », mais « sans que les impôts soient augmentés » et enrobant son discours d'une couche de culpabilisation « il faudra des réformes, du choix, du courage ». Pour financer l'effort de défense, le ministre de l'Économie a affirmé la nécessité de travailler plus longtemps. Son prédécesseur a affirmé la nécessité d'interroger le temps de travail des enseignant·es et pointé le grand nombre de professeur·es dans le pays. Cette forme d'instrumentalisation du contexte international vise avant tout à pousser l'agenda des réformes libérales. Pour la FSU, ces choix seraient catastrophiques : sacrifier les services publics et les solidarités, en jouant la carte de l'opposition entre la défense, l'Éducation, les services publics et l'environnement pourrait conduire à aggraver la crise sociale, politique et environnementale. La FSU s'opposera à toute diminution des budgets de l'Éducation, de la santé et des services publics au prétexte de financement de l'effort de guerre.

Alors qu'une refondation du SNU est annoncée par E. Macron, qui « correspondra aux besoins de la Nation et aux priorités identifiées », la FSU rappelle qu'il est indispensable de préserver l'avenir de la jeunesse, dont l'horizon ne peut être réduit à une forme de militarisation de l'avenir, sous forme de SNU ou d'EMC allégée de toute dimension réflexive et émancipatrice. La FSU réaffirme l'impératif à développer une éducation à la paix.

Le gouvernement a renoncé à l'ajout de 2 jours de carence mais il a maintenu la réduction de 100% à 90% de la rémunération maintenue au titre de l'indemnisation des trois premiers mois en congé maladie à compter du 1er mars. C'est pourtant l'ensemble de ces mesures dites Kasbarian qui avaient fortement mobilisé la Fonction publique le 5 décembre. C'est l'ensemble de ces mesures qu'il faut retirer, y compris le jour de carence déjà instauré. Elles constituent une nouvelle attaque contre les agent·es qui assurent des missions essentielles pour le lien social et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et dont les métiers connaissent une crise d'attractivité qui met en péril ces missions. Les agent·es publiques refusent d'être stigmatisé·es et traité·es comme s'ils et elles étaient coupables d'êtres malades. La FSU réaffirme que la protection de celles et ceux qui vivent de leur travail contre les pertes de revenus dues à la maladie est un fondement de la sécurité sociale. Il ne s'agit donc pas d'une banale mesure budgétaire, mais d'une attaque frontale contre notre système de protection

sociale. Le ministère a annoncé que la mise en œuvre de cette ponction ne sera effective qu'à partir de la paye de juillet avec un effet rétroactif. La FSU continue d'en exiger l'abandon et demande que les retraits soient étalés et ne grèvent pas brutalement le budget des personnels concerné·es.

S'agissant des retraites, le conclave, devenu délégation paritaire permanente, a une feuille de route de plus en plus corsetée qui compromet toute perspective de retour sur cette réforme rejetée par 80% de la population : F. Bayrou cadre les discussions par un retour à l'équilibre en 2030 et refuse de bouger l'âge légal de départ à la retraite. La FSU, bien qu'exclue de ces réunions, ne peut accepter ces préalables au regard du rôle qu'elle a joué dans la mobilisation de 2023 mais aussi en raison de l'intérêt légitime qu'elle a à porter la parole de millions d'agent-es publics qu'elle représente et qui sont pleinement concerné-es par ces discussions. Le gouvernement ne cache pas sa volonté de faire des économies au détriment des retraité-es. Le patronat, la plupart des médias, relaient complaisamment le discours des « retraité-es privilégié-es et égoïstes ». Des «pistes » pour dégager des financements sont proposées : sous-indexation des pensions sur plusieurs années, suppression de l'abattement fiscal de 10 % spécifique aux retraité-es, nouvelle augmentation de leur taux de CSG à hauteur de celui des actives et des actifs. La FSU continue de revendiquer l'abrogation de la réforme de 2023, d'exiger en particulier le rétablissement des bonifications pour enfants pour les femmes fonctionnaires, question de justice et d'égalité professionnelle, l'augmentation des recettes par la hausse des cotisations et l'élargissement des assiettes soumises à cotisation. Elle refuse tout nouvel étage de capitalisation.

La journée d'action et de mobilisation du 3 avril, à l'appel de l'intersyndicale fonction publique CGT, UNSA, FSU et Solidaires sera l'occasion de porter les revendications des agent·es de la fonction publique en matière de rémunération, de conditions de travail, de pensions, de santé, d'égalité femmes-hommes et de services publics.

Le plan national d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été publié le 6 mars 2025 après un an de négociations pour le moins difficiles. Ce plan d'action doit être décliné au niveau académique dans les 6 mois qui suivent la publication du plan national, soit avant début septembre 2025. Des nouveautés apparaissent dans ce plan, notamment l'axe 6 dédié à la santé des femmes au travail et la prise en compte des conditions de travail à l'aune du genre (sur-représentation des femmes dans les accidents de service, sur-exposition aux maladies cardio-vasculaires, cycle menstruel, charge mentale, etc). Les mesures retenues par le ministère sont pour la plupart en deçà du PNA 1 et aucun budget n'est prévu pour les mettre en œuvre. La FSU s'emparera de ce plan d'action à tous les niveaux pour faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

S'agissant du bâti scolaire, la FSU continue de porter l'exigence d'un plan de réhabilitation et de rénovation. La FSU a obtenu la constitution de groupes de travail bâti scolaire au sein de la F3SCT ministérielle, ainsi qu'une mise à jour du plan amiante. Les demandes de transparence sur les données (résultats exhaustifs de l'enquête amiante 2024 du MEN), de meilleure gestion des situations locales ainsi que de financement d'un plan national de rénovation et de désamiantage du bâti scolaire restent toujours d'actualité. Ces exigences ont notamment été rappelées lors d'une conférence de presse intersyndicale le 13 mars. Au sein de l'Alliance écologique et sociale (AES), la FSU s'engage pour la rénovation énergétique et écologique du bâti scolaire afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'étude, de réduire l'empreinte carbone des services publics mais aussi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Dans l'Education, l'annulation des 4 000 suppressions de postes n'empêche pas notre académie de perdre des moyens (-55,5 ETP dans les collèges et les lycées). Globalement, les moyens alloués à la rentrée 2025 dégradent encore les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels. Dans de nombreux établissements, les classes seront toujours surchargées, avec toujours plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers à accueillir. Les DHG insuffisantes dans de nombreux collèges et lycées vont encore donner lieu à des classes à effectifs pléthoriques, entraîner la multiplication d'heures supplémentaires, renforcer la concurrence entre disciplines, options, spécialités et entre établissements du fait d'une marge d'autonomie toujours insuffisante, fragiliser encore certaines disciplines, certains enseignements, certains dédoublements, déjà mis à mal par les réformes successives (technologie, LCA, LV dites à faible diffusion, etc.) multiplier les compléments de service ou mesures de carte scolaire. Pour la FSU, la baisse démographique aurait dû être l'occasion de diminuer les effectifs par classe tant en collège qu'en lycée. Il n'en sera rien! La création de 42,5 ETP au titre du remplacement pourrait être une mesure positive si ce n'était pas au détriment de nombreux postes dans les collèges et les lycées de l'académie. Il est à craindre que de nombreux-ses entrant-es à l'issue du mouvement inter se retrouvent affecté es sur ZR, certain es après de longues années passées sur poste fixe. Ainsi, partout où les moyens le permettent, le maintien ou l'implantation d'un poste doit être effectif. Ce n'est pas la multiplication des postes spécifiques, encouragée sans doute par les déclarations de la ministre pour laquelle le barème de

mutation « générerait des frustrations », qui permettra de fluidifier le mouvement. Par ailleurs, la FSU continue de déplorer l'insuffisance de recrutements de CPE, PsyEN, infirmier·es, assistantes sociales, agent·es administratif·ves, AESH, AED. Le manque de personnels AS et PsyEN, surchargés de travail par ailleurs en raison du nombre élevé d'établissements et d'élèves à suivre, obère, en particulier dans les collèges ruraux, la prise en charge de besoins face à des situations délicates voire graves à traiter, entraînant une rupture d'égalité.

Pour ce qui est des services administratifs, le regroupement des agences comptables, la suppression des postes dans les DSDEN et dans les circonscriptions conduit à des agences hypertrophiées, à une recentralisation des missions vers le rectorat, à une remise en cause et à une surcharge de travail pour de nombreux personnels. La FSU s'oppose à ces transferts et suppressions de postes et rappelle que les missions comptables doivent rester au plus près de l'acte éducatif qu'elles rendent possible, donc dans les établissements.

Si la FSU se félicite des rehaussements de postes d'agent-es administratifs-ves (bien qu'encore trop peu nombreux), qui sont une reconnaissance de l'évolution des métiers des agent-es de catégorie C et B et de leur plus grande complexité, elle déplore que cette reconnaissance ne se traduise pas financièrement par un rehaussement du salaire des personnels qui sont sur ces postes rehaussés. Le rectorat doit être attentif à la diminution du nombre de postes de catégorie C dans le cadre de cette mesure qui peut entraîner une difficulté de mutation pour ces agent-es.

La ministre a expliqué vouloir maintenir les groupes de niveau en Sixième et Cinquième à la rentrée pour que la DEPP et l'IG puissent mener à terme l'évaluation de ce dispositif sur une cohorte complète. Les premiers éléments de cette étude, comme la ministre a pu en faire état indirectement devant le Sénat, confirmeraient toutes les analyses et constats de la FSU qui continue d'exiger l'abrogation du choc des savoirs. Cinq mois après l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté et de la note de service organisant les groupes de niveau, le ministère n'a toujours pas publié les nouveaux textes examinés lors du CSE le 20 janvier 2025, où ils ont été rejetés à la quasi unanimité. Ce peu d'empressement est une façon pour le ministère de renvoyer l'application ou non de la réforme au local et de banaliser la pratique illégale de faire voter des dispositions non réglementaires.

Les nouveaux programmes de français et mathématiques de cycle 3 et ceux de LVER de la Sixième à la Terminale, sont présentés au CSE ce jour. Avec des prescriptions multiples, parfois condescendantes envers les professeur·es, avec des catalogues d'exercices standardisés calqués sur ceux de PISA, les programmes de cycle 3 s'apparentent davantage à des manuels labellisés de français et de mathématiques qu'à des programmes scolaires. La FSU maintient donc sa demande de report des programmes, motivée en outre par l'exigence de plusieurs réécritures. Dans tous les cas, le ministère doit entendre que la charge de travail supplémentaire pour les collègues concerné·es par ces changements de programme serait inacceptable si le calendrier restait en l'état. Pour faire suite aux annonces d'abandon de la généralisation des prépa-Seconde à la rentrée 26, la ministre a présenté un parcours renforcé en Seconde pour les élèves n'ayant pas obtenu leur DNB. Sans moyen, l'organisation du dispositif serait laissée à l'initiative du lycée, en mobilisant l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et le tutorat. Cette coquille vide, qui a pour seul mérite de parachever le recul sur un DNB examen d'entrée au lycée, ne doit en revanche ni peser sur les équipes ni ponctionner des moyens.

L'épreuve anticipée de mathématiques en Première générale et technologique est confirmée pour juin 2026 comme épreuve anticipée de la session 27. Cette épreuve n'a pas de sens au milieu du cycle terminal, elle risque de démobiliser les élèves des séries technologiques qui poursuivent la discipline en Terminale et elle sera un critère supplémentaire de sélection dans Parcoursup. Dans la perspective d'une remise à plat du lycée Blanquer, la FSU demande de manière transitoire un enseignement de "mathématiques pour tous et toutes " dans le cycle terminal avec une épreuve nationale anonyme en fin de Terminale. Pour ce qui est de la nouvelle épreuve pratique en STI2D annoncée en juin 2026, celle-ci pose le problème du matériel dans les lycées. Elle exclut de son champ d'application les séries STMG et ST2S, toujours menacées d'une dissolution dans la voie générale. La FSU revendique pour toutes les séries technologiques la réhabilitation du projet technologique, et plus globalement un bilan du lycée après 5 ans de réforme. Elle exige la suppression du triptyque réforme du lycée - bac Blanquer – Parcoursup dont les récentes enquêtes sur le supérieur privé confirment qu'elle est plus que jamais d'actualité.

Concernant les vies scolaires, une proposition de loi sénatoriale a été adoptée le 6 mars permettant la fouille inopinée des élèves. En cas de menace pour l'ordre et la sécurité au sein de l'établissement » par le chef d'établissement, son adjoint ou le CPE « avec l'accord de celui-ci ou dans le cas d'un élève mineur de son représentant légal ». La sécurité des élèves et des personnels doit être au centre des préoccupations mais cette mesure risque d'accroître les tensions entre jeunes et adultes. C'est avec des vies scolaires renforcées que l'on pourra affronter la problématique des violences dans les établissements. Les CPE, dont le cœur du métier est le

suivi éducatif des élèves, ne sont pas des agent·es des forces de l'ordre. Miser sur le volet répressif et non éducatif n'a jamais permis de lutter contre la violence.

Par ailleurs, la FSU dénonce le recours, dans notre académie, à des psychologues extérieur-es à l'Education Nationale, financés notamment par l'ARS dans les EPLE, sans aucune concertation avec les personnels, alors même que leurs missions risquent d'être directement percutées et même chevauchées par celles de ces intervenant-es extérieur-es. Les PsyEN accompagnent les jeunes, évaluent leurs besoins en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative et mettent en place un suivi adapté en assurant si nécessaire le lien avec des structures médico-sociales ou des professionnels en libéral. Ils savent combien le contexte social, culturel, le climat scolaire, les perspectives d'avenir, influent sur le développement psychologique et social à l'adolescence, et sur l'apparition de manifestations de stress, d'angoisse, de comportements d'opposition ou de violence. Grâce à leur formation, les PsyEN sont les mieux placés pour évaluer les besoins et faciliter l'entrée dans le soin de certain-es jeunes, y compris en termes de santé mentale. La FSU dénonce le manque de postes de PsyEN et le nombre élevé d'élèves à prendre en charge. Elle s'opposera à toute nouvelle attaque contre les PsyEN.

Enfin, les témoignages glaçants des victimes à Bétharram et depuis, dans d'autres établissements privés, révèlent une conception de l'éducation empreinte d'autoritarisme et de domination violente des adultes sur les enfants. Ils montrent aussi la culture du silence, voire du secret qui prévalait et qui prévaut encore sur les faits de violences et de VSS contre les mineur·es. Toute la lumière doit être faite sur la chaîne de responsabilité interne qui a conduit à ne pas traiter les signalements qui ont existé, ce qui témoigne d'une forme de duplicité et de connivence idéologique pérenne de responsables politiques. Le ministère doit avoir une parole forte envers les victimes. Ces affaires sont aussi révélatrices de situations consubstantielles au caractère propre et de la façon dont l'enseignement privé tente de s'exonérer de ses responsabilités alors même qu'il est nourri par l'argent public. L'État doit rompre les contrats des établissements qui ne respectent pas ces ambitions et ce cadre réglementaire, quelle que soit leur affiliation cultuelle. L'autorité de l'État doit s'exercer immédiatement par des contrôles vraiment renforcés, y compris dans tous les domaines de la vie scolaire de ces établissements. La FSU réaffirme que l'argent public doit aller exclusivement à l'École publique.